

CONTRIBUTION DU SYSCOHADA REVISE A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE DANS LA PRISE DE DECISION DES MICROS, TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES BENINOISES

^{1,*}Zinsou Daniel NAKOU and ²Serge Francis SIMEN NANA

¹Doctorant en Sciences de Gestion, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), Laboratoire de recherche Entreprise et Développement (LAED), Equipe de recherche en GRH, Organisation et Stratégies

²Professeur, Agrégé des Universités en Sciences de gestion, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), Laboratoire de recherche Entreprise et Développement (LAED), Equipe de recherche en GRH, Organisation et Stratégies

Received 08th April 2021; Accepted 14th May 2021; Published online 30th June 2021

Abstract

La contribution du SYSCOHADA révisé à l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière dans la prise de décision des micros, très petites, petites et moyennes entreprises (MTPPME) béninoises suscite une recherche quantitative reposant sur un questionnaire élaboré auprès de 42 MTPPME béninoises dont les données ont été insérées dans le logiciel SPSS 21 pour faire ressortir des résultats empiriques traités. L'interprétation de ces résultats a révélé que la possession du système d'informations comptables et financières, la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires et l'utilisation de l'information comptable et financière, affectent positivement et significativement la prise de décision des MTPPME. Les résultats obtenus ont montré l'importance de l'application du SYSCOHADA révisé comme instrument d'intégration pour permettre aux dirigeants des MTPPME de prendre des décisions, qu'elles soient opérationnelles ou stratégiques avec des informations comptables et financières fiables et pertinentes. La force de l'information comptable et financière, comme aide à la prise de décision dans les MTPPME, est liée aux qualités du dirigeant d'asseoir une culture de la sincérité dans la production et le partage de l'information au sein de son entreprise et avec la communauté. Les dirigeants de MTPPME se doivent donc de développer une culture nouvelle pour l'amélioration de la qualité dans la production d'informations comptables et financières. Aussi, les dirigeants doivent-ils mettre en place un système d'informations comptables et financières bien adapté au type d'entreprise et qui fournit des données comptables et financières pouvant faciliter une réelle visibilité de l'entreprise et conduisant à des prises de décision subséquentes. La qualité du système d'informations comptables et financières des MTPPME dépendra de la volonté du dirigeant à favoriser la transparence, au détriment de l'asymétrie informationnelle mais aussi d'une réelle évolution du cadre comptable proposé.

Keywords: MTPPME ; SYSCOHADA révisé ; information comptable et financière ; prise de décision ; décideurs.

INTRODUCTION

Les informations comptables et financières jouent un rôle crucial dans les prises de décisions d'investissement dans les organisations économiques. A ce titre, le normalisateur doit se préoccuper de l'amélioration de la qualité et de la quantité d'informations à publier par les entreprises afin que les décisions qui en découlent soient les plus optimales possibles pour les utilisateurs. Car, la publication d'informations comptables et financières est un moyen privilégié de communication entre l'entreprise et ses principales parties prenantes (Hamidou, 2006). Avec la complexification, la turbulence et l'hostilité du monde des affaires engendrées par la mondialisation de l'économie, les dirigeants des micros, très petites, petites et moyennes entreprises (MTPPME) doivent de plus en plus coupler à leur intuition une analyse davantage formelle, avec différents outils de gestion (Chapellier, 1994). Le système comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) révisé (SYSCOHADA révisé), applicable depuis peu au Bénin, a pris conscience d'une telle réalité en instituant un cadre comptable applicable à l'ensemble des entreprises des pays membres indépendamment de leur taille. Avec le SYSCOHADA révisé, la production d'informations comptables et financières utiles pour divers utilisateurs est le point focal de l'ensemble des normes.

Un accent important est donc mis sur la nécessité de produire des états financiers fiables reflétant l'image fidèle de la situation et des opérations financières de l'entité. La qualité de l'information comptable et financière permet aux utilisateurs des états financiers de prendre les décisions appropriées confirmant ou corrigeant les prévisions faites antérieurement et d'évaluer les résultats d'événements passés, présents ou futurs (Hilmi et Fatine, 2020). L'information comptable et la prise de décision constituent aujourd'hui une préoccupation importante pour les dirigeants d'entreprises. Cette préoccupation est liée non seulement à la mondialisation de l'économie mais aussi aux différentes crises économiques et financières de ces dernières années. Si l'objectif principal d'un système d'information comptable et financière est d'aider dans la prise de décision, l'adoption du SYSCOHADA révisé devrait donc orienter les entreprises dans la prise de décision, qu'elle soit opérationnelle ou stratégique, car la compréhension des informations comptables et financières permet une décision plus éclairée et plus utile (Horngren, Sundem et Stratton, 2002). Au Bénin, le SYSCOHADA révisé a été adopté en même temps que les autres pays membres de l'OHADA. Mais, il reste à comprendre l'utilisation que font les MTPPME béninoises des informations comptables issues de l'adoption de cet outil de gestion dans un environnement où l'informel est prédominant. Par ailleurs, l'introduction d'un nouveau cadre comptable pourrait éventuellement apporter des améliorations en termes de qualité des informations fournies par les systèmes d'informations pour la gestion de l'entreprise et l'adoption d'un nouveau référentiel ne doit pas être une panacée mais doit

*Corresponding Author: Zinsou Daniel NAKOU

Doctorant en Sciences de Gestion, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), Laboratoire de recherche Entreprise et Développement (LAED), Equipe de recherche en GRH, Organisation et Stratégies.

répondre aux réalités socio-économiques des pays (Bigou-Laré (2002). Les informations comptables produites par les entreprises constituent la matière grise (Belkharroubi, 2010) pour les dirigeants d'entreprises dans les prises de décision. Elles sont de nos jours une préoccupation pour les entreprises pour deux raisons : i) les besoins croissants d'informations de qualité sur les entreprises exprimés par de nombreux agents économiques, soucieux d'allouer efficacement leurs ressources ; ii) la qualité de l'information comptable et la nécessité de disposer d'une information fiable et pertinente est de plus en plus indispensable (Schatt, 2002). Eu égard ces considérations, cet article vise ainsi à répondre aux questions suivantes : Quel est l'apport de l'application du SYSCOHADA révisé sur l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière dans la prise de décision des MTPPME béninoises ? Autrement, les MTPPME béninoises disposent-elles de systèmes d'informations comptables et financières à jour ? Avec le SYSCOHADA révisé, les MTPPME béninoises produisent-elles des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires ? Le SYSCOHADA révisé comme cadre général a-t-il servi à l'utilisation de l'information comptable et financière dans la prise de décision des MTPPME béninoises ?

Pour répondre à ces interrogations, nous synthétisons les résultats des travaux antérieurs traitant notre problématique (1). La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de la recherche est ensuite abordée (2). Enfin, les résultats sont exposés (3) et discutés au regard de la littérature antérieure (4).

REVUE DE LITTÉRATURE ET FORMULATION DES HYPOTHÈSES

Le SYSCOHADA révisé : Réforme nouvelle et innovations

La révision du Système Comptable Ouest Africain de l'espace UEMOA (SYSCOA) a accouché d'un nouveau dispositif comptable commun, mise en vigueur au sein de l'espace OHADA suite à la publication du 15 février 2017 au journal officiel de l'OHADA. Ce nouvel Acte Uniforme relatif au Droit comptable et à l'Information Financière (AUDCIF) et le Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) révisé sont constitués d'une part, du Plan Comptable Général OHADA (PCGO) applicable à toutes les entités soumises depuis le 1^{er} janvier 2018 et d'autre part, du dispositif comptable relatif aux comptes consolidés et combinés en ce qui concerne les entités ayant sous contrôle une ou plusieurs autres entités. Cette nouvelle réforme est entrée en vigueur dans le souci de mettre à jour les règles et les méthodes comptables dans un premier temps et de procéder à la convergence entre le SYSCOHADA révisé et les normes IFRS. Pour ce faire, plusieurs changements et nouveautés ont été introduits au niveau du cadre conceptuel, du contenu et du fonctionnement des comptes, de certaines opérations spécifiques et de la présentation des états de synthèse.

Au niveau du cadre conceptuel: L'une des premières nouveautés observées à ce stade est l'usage du concept « entité » à la place de celui d'entreprise. Cette notion donne une définition beaucoup plus large des sujets de droit astreints aux dispositions du droit comptable. Ce même droit comptable, commun à tous les Etats membres, est désormais appelé Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF). Il est accompagné d'un guide d'application du SYSCOHADA, d'un guide d'application des normes IFRS et d'un guide pratique des

normes professionnelles en plus du SYSCOHADA qui est passé de 516 à 1246 pages. Si le concept d'entreprise est remplacé par la notion d'entité plus étendue par sa dénomination, il n'empêche que le normalisateur donne avec précision celles exclues du champ d'application du SYSCOHADA. Il s'agit notamment des entités à but non lucratif. L'autre nouveauté est l'introduction du concept d'Entité d'Intérêt Public (EIP). Ces entités sont entre autres les sociétés cotées, les établissements de crédit, les compagnies d'assurance et de réassurance, les organismes de prévoyances sociales puis celles désignées par les Etats parties comme les EIP. La singularité des EIP, c'est qu'elles doivent obligatoirement présenter non seulement leurs états financiers SYSCOHADA mais aussi leurs états financiers selon les normes IFRS, lorsqu'elles disposent en effet de titres inscrits à une bourse de valeurs ou font appel public à l'épargne. Considérant les principes comptables, la limitation du champ d'application du principe de « *substance over form* » en quatre points contre cinq dans l'ancien référentiel et la distinction de deux catégories de principes comptables sont observées : les postulats et les conventions comptables (exemples : Postulat de la séparation des exercices, Convention de prudence, etc.). Enfin, un nouveau terme a vu le jour dans l'espace OHADA. Il s'agit de la « décomptabilisation » qui désigne toute sortie de bien ou de passif du patrimoine d'une entité (exemples : cession d'immobilisation, mise au rebut, abandon de créance ou de dette, etc.).

Au niveau du contenu et du fonctionnement des comptes:

Auparavant, le SYSCOHADA distinguait deux catégories de marge brute : la marge brute sur marchandises (pour les activités commerciales) et la marge brute sur matières premières (pour les activités industrielles ou de transformation) qui étaient respectivement inscrites dans les comptes 1321 et 1322. Avec le SYSCOHADA révisé, une seule marge brute a été retenue : la marge brute commerciale inscrite au compte 132. Elle est obtenue en faisant la différence entre les ventes de marchandises (701) et les achats de marchandises (601) majorée ou minorée par la variation de stock des marchandises (6031) au regard d'un déstockage ou d'un stockage. Ceci est motivé par la volonté de rendre la lecture des états financiers plus compréhensive aux non-comptables par une présentation simpliste du compte de résultat qui est désormais établi sous forme de « liste ». Concernant le compte 138 Résultat Hors Activités Ordinaires (RHAO), de nouvelles subdivisions ont été créées : 1381 Résultat de fusion, 1382 Résultat d'apport partiel d'actif, 1383 Résultat de scission et 1384 Résultat de liquidation. Le compte 17 « Dette de crédit-bail et contrats assimilés » devient « Dettes de location-acquisition » avec une nouvelle subdivision inscrite au compte 174 « Dettes de location-acquisition/location de vente » permettant de faire la distinction entre une location-financement et une location-simple. En raison de l'application du principe de « *substance over form* », les biens acquis sous forme de contrat de location-vente à l'instar des contrats de crédit-bail sont considérés comme des acquisitions d'immobilisation financées par un emprunt. Comme énuméré ci-dessus, ce principe n'est applicable que pour quatre (04) cas spécifiques : les réserves de propriétés, les contrats de location-acquisition (crédit-bail, location-vente et autres contrats assimilés), les effets remis à l'escompte non encore échus ou honorés et les charges liées au personnel extérieur et facturées par des tiers. Des changements ont également été notés au niveau du compte 19 « Provisions financières pour risques et charges » qui devient « Provision pour risques et charges ». Le compte 197 « Provisions pour

charges à répartir sur plusieurs exercices » est remplacé par les « Provisions pour restructuration » et de nouvelles subdivisions au compte 198 telles que les « provisions pour démantèlement et remise en état ». Quant aux immobilisations, on note la suppression des charges immobilisées qui comme dans les normes IFRS sont jugées non productives pour générer des avantages économiques futurs et incompatibles à la définition d'un actif. Par conséquent, les charges concernées ne peuvent plus faire l'objet de transfert et doivent être inscrites dans les comptes de charges par nature ou dans les comptes d'immobilisations correspondants. Ainsi, les frais accessoires d'acquisition d'immobilisation (frais d'actes, honoraires, droits de mutation, etc.) autrefois enregistrés dans le compte 2022, sont dorénavant comptabilisés dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées. Pareil pour les primes de remboursement des obligations qui sont désormais enregistrées dans le compte 161 « Emprunts obligataires ». Toutes les charges immobilisées figurant dans le bilan des exercices précédant la réforme sont transférées dans un compte de transition : 475 « Compte transitoire, ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA (compte actif) ». Désormais, on ne parle plus de « Frais de recherche et de développement » mais plutôt de « Frais de développement ». Ces derniers se distinguent des frais de recherches qui sont exclus des immobilisations incorporelles selon la nouvelle réforme et doivent être comptabilisés en charge si les projets en cours ne répondent pas à la définition d'un actif ou ne sont pas identifiables.

L'autre nouveauté est l'introduction des sites internet dans les immobilisations incorporelles précisément au compte 213 « Logiciels et sites internet ». Pour être immobilisé, un site internet doit servir de façon durable à l'activité de l'entité tout en respectant certaines conditions prévues par le SYSCOHADA révisé. Certains comptes d'immobilisations corporelles ont été nouvellement introduits (exemples : le compte 2286 Terrains de location acquisition, 2316 et 2326 Bâtiments de location-acquisition, etc.) ou modifiés par leur dénomination. Il s'agit des comptes 225 « Terrains de gisement » qui devient « Terrain de carrières à tréfonds », 24 « Matériel » qui devient « Matériel, mobilier et actifs biologiques » et 246 « Immobilisations animales et agricoles » qui devient « Actifs biologiques ». Quant aux comptes de tiers, on constate la création du compte 404 « Fournisseurs, Acquisitions courantes d'immobilisations » et une précision sur la nature courante du compte 414 « Créances sur cessions courantes d'immobilisations ». Le compte 46 « Associés et groupe » est désormais appelé « Apporteurs, associés et groupe » avec l'usage du terme « Apporteurs » dans les comptes de subdivision pour désigner à la fois les associés et les actionnaires. En ce qui concerne les comptes 49 et 59, les provisions pour risques à court terme remplacent l'expression risques provisionnés.

L'un des changements les plus salués est sans doute la création d'un nouveau compte de trésorerie plus adapté aux nouveaux modes de règlement. Il est question du compte 55 « Instruments de monnaie électronique » constitué de plusieurs subdivisions : Carte carburant, carte péage, téléphone mobile, porte-monnaie électronique, etc. Enfin, les frais accessoires d'achats doivent être comptabilisés dans les comptes d'achats correspondants selon la nouvelle réforme ; ce qui explique la suppression du compte 611 « Transport sur achats » afin de garantir une meilleure lisibilité de la marge commerciale.

Au niveau de certaines opérations spécifiques: Dans le but d'uniformiser les systèmes comptables nationaux et communautaires aux normes IFRS dans un futur proche, des réformes ont été apportées au niveau du SYSCOHADA dans certains cas spécifiques, en plus de ceux cités ci-dessus, parmi lesquels on peut citer : a) Approche par composants : Empruntée de la norme comptable internationale IAS 16 Immobilisations corporelles, l'approche par composants consiste à séparer ou à décomposer un actif corporel de valeur significative disposant un ou plusieurs éléments ayant une durée d'utilité propre. Ces éléments sont comptabilisés séparément à partir d'une subdivision de l'actif en question et amortis selon leur durée d'utilisation prévue (exemples : un avion et ses moteurs, un bâtiment et ses ascenseurs, etc.). Ceci concerne une partie bien définie des immobilisations corporelles parmi lesquelles on peut citer les bâtiments, certains matériels de transport (avions, bateaux, camions, bus, etc.) et certains matériels et outillages (industriels, agricoles, pétroliers, etc.) ; b) Frais d'inspections ou de révisions majeures : Au début, les frais d'inspections ou de révisions majeures des immobilisations de coûts très élevés à intervalles réguliers (exemples : grosses réparations, gros entretien, etc.) étaient provisionnés au compte 197 « Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices ». Or, selon la norme comptable internationale IAS 16, cette opération ne répond pas à la définition d'un passif. Par conséquent, ces coûts doivent être dorénavant enregistrés comme un composant de l'actif en question dans un sous compte appelé « révisions majeures » qui sera amorti selon la durée de révision prévisionnelle ; c) Coût de démantèlement, d'enlèvement et de restauration d'un site : Les immobilisations corporelles acquises ou installées dans un site (exemples : plateforme pétrolière) nécessitant à la fin de leurs exploitations des travaux de démantèlement, d'enlèvement et de restauration doivent être évaluées dès leurs entrées au bilan en tenant compte des coûts éventuels de ces travaux. Le montant de ces coûts sera comptabilisé comme un composant de l'immobilisation correspondante dans le cas d'une dégradation immédiate ou provisionné dans le cas d'une dégradation progressive ; d) Coût d'emprunt : Il s'agit des coûts d'emprunt supportés par une entité dans le cadre d'une acquisition d'actif éligible ou « qualifié à la capitalisation des coûts d'emprunt ». Autrement, celui qui nécessite une longue période de préparation avant d'être utilisé ou vendu (exemples : construction d'un immeuble, commande d'avions etc.). Ces coûts d'emprunt (Intérêts et autres frais financiers) peuvent désormais être inclus dans le coût d'acquisition de l'actif pour une durée d'incorporation précise, c'est-à-dire entre la date de démarrage des travaux ou de préparation de l'actif financé par ledit emprunt et la fin des activités de préparation. Selon la norme comptable internationale IAS 23, ces charges auraient pu être évitées si la dépense relative à l'actif qualifié n'avait pas été faite. D'autres nouveautés sont à noter comme les contrats de partenariat public privé introduits dans les contrats de concessions de service public ; les charges liées au personnel extérieures désormais comptabilisées dans le compte 66 « Charges de personnel » en raison de l'application du principe « *substance over form* » ; la suppression de la méthode du bénéfice net partiel pour le compte des contrats pluri-exercices et tant d'autres.

Au niveau des états financiers: Suite à la nouvelle réforme, il est évident que le lecteur est interpellé surtout par la simplification des états financiers. Ces états ont été élaborés

par le normalisateur afin de rendre les informations financières plus accessibles et compréhensives aux différents utilisateurs dont des non-comptables. En outre, la suppression du système allégé qui était réservé aux entités n'ayant pas un chiffre d'affaires dépassant le seuil des 100 000 000 FCFA est observé. Le tableau de financement des ressources et des emplois (TAFIRE) est maintenant remplacé par le tableau des flux de trésorerie (TFT) qui est en quelque sorte une simplification du TAFIRE lui-même. Le bilan peut être présenté désormais sous forme d'un seul tableau en mode paysage. Quant au compte de résultat, il est désormais présenté sous forme de liste avec une colonne mariée pour les comptes de charges et de produits dégageant au niveau des intervalles les soldes intermédiaires de gestion (SIG). Enfin, les tableaux annexés sont remplacés par des Notes annexes qui sont au nombre de 36.

L'information comptable et financière

L'information comptable et financière peut être définie comme tout résultat ou élément chiffré de la comptabilité qui met en évidence les performances de l'entreprise et qui permet la prise de décision. Elle est donc quantitative et générée suivant des règles ou normes précises. Tua (2007) parle d'un paradigme de l'utilité qui vient orienter les documents vers les besoins des utilisateurs et est introduit comme principale fonction de la comptabilité pour la prise de décision. La nécessité de disposer d'une information comptable et financière fiable et pertinente est de plus en plus indispensable (Akki Alouani, 2009). Or, l'environnement même des affaires qui rend cette information nécessaire est un obstacle par sa complexité à l'obtention d'une telle information (Baidari, 2005). C'est là le défi des professionnels comptables et financiers. La qualité de l'information comptable est un ensemble de caractéristiques, hiérarchisées entre elles pour aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement dans une entreprise (Michaïlesco, 1998). Selon cette auteure, quatre (04) caractéristiques sont exigées de l'information : la pertinence, la fiabilité, l'intelligibilité et la comparabilité de l'information.

Les destinataires de l'information comptable et financière

La comptabilité est un véritable système d'informations des parties prenantes. A ce titre, Degos et al (2011) affirment qu'il y a d'une part ceux qui font la comptabilité et la vérifient : ce sont les professionnels, les salariés comptables d'une entreprise, les experts comptables et les commissaires aux comptes indépendants ; et d'autre part ceux qui l'utilisent : ce sont les investisseurs, les entrepreneurs individuels ou actionnaires et les dirigeants de sociétés, qu'on appelle en anglais *shareholders*, en anglo-américain *stockholders* et les autres parties prenantes de l'entreprise, les *stakeholders*. Il s'ensuit que la direction et les partenaires de l'entreprise ont besoin de renseignements sur sa situation financière et les résultats de son exploitation. Par ailleurs, les états financiers fournissent aux parties prenantes d'une entreprise un certain nombre d'informations relatives à la nature et à la performance de ses activités. Selon le cadre conceptuel des normes comptables internationales (IASB), l'un des rôles principaux de ces documents de synthèse est de permettre aux utilisateurs des états financiers de prendre des décisions économiques utiles. Cette approche plutôt économique de la comptabilité est par ailleurs aussi celle du *Financial Accounting Standards Board* (FASB) (organisme de normalisation comptable américain) qui stipule que : « (...) les documents financiers

doivent fournir aux investisseurs, créanciers et autres utilisateurs actuels ou potentiels une information utile à la prise de décisions rationnelles en matière d'investissement, de crédit, etc.» (FASB, 1978). Blanchette (1997) renchérit en affirmant que tous les états financiers sont susceptibles de fournir des informations utiles aux utilisateurs, mais qu'en fonction des objectifs et des besoins de chacun, ils privilégient cependant certaines informations plutôt que d'autres. Degos (2005a, p4) ajoute que cette information n'est pas neutre, car les acteurs, internes autant qu'externes de l'entreprise cherchent à connaître les informations qui la concernent et ces informations ont bien souvent une valeur financière, directe ou indirecte. En référence au cadre conceptuel OHADA, pour toutes les catégories d'utilisateurs, l'information comptable et financière est avant tout destinée à servir d'éclairage à des prises de décisions. En conséquence, l'information financière permet donc de fournir des renseignements utiles aux décisions d'investissement et de crédit, des renseignements utiles à l'évaluation de la probabilité des flux de trésorerie et enfin des renseignements sur les ressources de l'entreprise, sur les droits à l'égard de ces ressources et sur la modification potentielle de ceux-ci. Bien que ces objectifs impliquent une grande diversité de catégories d'utilisateurs, la pratique a traditionnellement privilégié les investisseurs et les créanciers, au rang desquels figurent les banques. Il en résulte que l'information idéale n'existe pas. Néanmoins, mieux vaut un instrument imparfait mais perfectible, que de ne pas en avoir du tout.

La prise de décision

La prise de décision est un processus cognitif complexe visant à la sélection d'un type d'action parmi différentes alternatives. Il existe différents niveaux de décision qui doivent être pris dans l'entreprise. Il s'agit : i) des décisions stratégiques qui engagent l'entreprise sur une longue période. Ces décisions sont prises par le plus haut niveau hiérarchique, c'est-à-dire par la direction générale. Elles sont uniques et occasionnelles ; ii) des décisions tactiques qui engagent l'entreprise à moyen terme. Ces décisions sont prises par les encadrements supérieurs. Elles sont peu fréquentes et peu prévisibles ; iii) et les décisions opérationnelles qui engagent l'entreprise à court terme sont prises par les exécutants. Elles sont fréquentes et très prévisibles. Les décisions sont donc classées en fonction de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), de leur degré d'incertitude (avenir certain, incertain ou aléatoire), de leur champ d'application (l'entreprise dans son ensemble, une fonction ou un service) et de leur degré de structuration d'un problème (pas forcément facilement identifiable, ce qui suppose une analyse préalable permettant de structurer le problème avant d'envisager des solutions possibles). En fonction de ces caractéristiques de décision, il a pu être défini trois niveaux de décisions : les décisions stratégiques, les décisions administratives et les décisions opérationnelles (classées par ordre décroissant d'importance). Les décisions stratégiques engagent l'avenir de l'entreprise en choisissant les objectifs de politique générale, les activités, les marchés, les manœuvres et les armes stratégiques. Les décisions administratives, en cohérence avec les décisions stratégiques, concernent un type de structure de l'entreprise tel que l'organisation, l'acquisition et le développement de ses ressources. Ces décisions ont une forte implication pour l'entreprise mais moindre que les décisions stratégiques. Les décisions opérationnelles rendent opérationnelles les options stratégiques et les choix d'organisation comme la détermination des plannings et des niveaux de production, la

définition des prix, l'élaboration des politiques de marketing, etc. Ces décisions sont plus fréquentes, plus répétitives et moins risquées du fait de leurs implications plus localisées que les décisions stratégiques et administratives. La résolution d'un problème peut être influencée par plusieurs facteurs tels que la qualité de l'information disponible, la personnalité des décideurs et/ou le fonctionnement de l'organisation. Tout d'abord, la qualité et la fiabilité des systèmes d'information influencent le processus décisionnel. Puis, la manière dont les décideurs perçoivent l'environnement, analysent les informations, interprètent les problèmes à résoudre, n'est pas neutre. Leur raisonnement est entravé de biais cognitifs, du fait de leurs caractéristiques psychologiques les conduisant à une perception parfois erronée de la réalité. La décision peut être aussi influencée par des interactions sociales qui caractérisent toute organisation. Les décisions qui engagent l'entreprise exigent la construction de compromis pour satisfaire tous les membres de l'organisation.

Le système d'information comptable et financière dans la prise de décision

Le système d'information (SI) se définit comme un « système utilisateur machine intégré qui produit de l'information pour assister les êtres humains dans les fonctions d'exécution, de gestion et de prise de décision » (Alter et al, 1985 ; Peaucelle, 1997). La notion système d'information comptable et financière (SICF) est retenue parce qu'elle est la plus souvent utilisée dans la documentation. Elle vient compléter l'expression « pratique comptable et financière » qui a fait objet de recherche de plusieurs auteurs dont Chapellier (1997), Lavigne, Dupuy et autres. Belkharroubi (2010) énonce que : « Un mauvais système de comptabilité donne une mauvaise information qui conduit à de mauvaises décisions économiques ». Le rôle des systèmes d'informations est précisément de contribuer à la coordination des unités en ajustant les actions des diverses fonctions dans l'entreprise et en coordonnant les actions de ses membres (Peaucelle, 1983). Toutefois, l'entreprise peut développer une capacité de traitement de l'information qui ne passe pas seulement par une utilisation plus ou moins intensive des technologies de l'information (Reix, 1995). Elle peut également agir sur ses caractéristiques organisationnelles en modifiant les moyens de coordination qui contribuent à faire converger les actions de ses membres vers les objectifs globaux (Mersereau, 1996). Au milieu des années 1990, Chapellier (1997) a étudié, de manière approfondie, la thématique du système d'information du dirigeant de PME dans le cadre d'une recherche doctorale. L'objet de son travail a visé à décrire les pratiques comptables et les facteurs de contingence associés dans le cadre d'une étude de terrain auprès de 113 dirigeants de PME indépendantes ayant un effectif compris entre 10 et 110 personnes. Les résultats obtenus ont permis de confirmer la pertinence des données comptables dans le système d'information du dirigeant de PME dont le rôle est dominant en matière de pratiques comptables (pratiques également influencées par des facteurs contextuels et notamment le profil des comptables). Sur une thématique assez proche portant sur les liens entre produits comptables et leurs déterminants organisationnels, on trouve également les travaux de K4. Lacombe-Saboly (1994 ; 1995) visant, plus particulièrement, le rôle des acteurs comptables et celui des dirigeants sur la base d'une étude empirique réalisée auprès de 391 entreprises françaises de plus de dix salariés. Les résultats convergent vers une confirmation du rôle central du dirigeant en tant que décideur comptable au niveau des moyens des

systèmes de données comptables et financières (SDCF) tels que le recours à un expert-comptable et la structuration de la fonction comptable. En outre, il est démontré ici que la taille et l'appartenance à un groupe influent significativement sur l'organisation comptable en termes d'externalisation et d'autonomie et sur la qualité des produits comptables du point de vue des délais, de la fréquence et de l'utilisation des données comptables et financières. Au demeurant, l'hypothèse H1 est proposée :

H1 : La possession des systèmes d'informations comptables affecterait positivement la prise de décision des MTPPME béninoises.

La production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires

Les données sont les matières premières nécessaires à la production des informations qui apportent un message au destinataire (Ndjanyou, 2008). Toutes les données ne sont pas toujours utilisées et ne peuvent donc être considérées comme des informations (Malo, 1998, p51). Les données comptables ne deviennent des informations que lorsqu'elles sont utilisées pour la prise de décision par les dirigeants (Ndjanyou, 2008). L'utilisation effective des données comptables par les dirigeants permet donc de juger de la qualité des informations. L'adaptation des normes comptables internationales est susceptible d'améliorer la qualité de l'information comptable pour la prise de décisions et le contrôle (Sefiane, 2008). Selon l'auteur, grâce à l'assouplissement du nouveau cadre comptable permettant aux comptables d'utiliser différentes méthodes d'évaluations et de comptabilisation dans leur recherche pour l'information, la qualité de l'information comptable va sûrement connaître une amélioration aussi quantitative que qualitative. A ce titre, Bigou-Laré (2002) a montré que l'introduction d'un nouveau cadre comptable pourrait éventuellement apporter des améliorations dans la pertinence des informations fournies par les systèmes d'informations pour la gestion de l'entreprise. Le SYSCOHADA, apporterait des améliorations non seulement au niveau de la comptabilité générale, mais aussi au niveau des autres composantes du système d'informations de gestion telles que les tableaux de bord, la comptabilité analytique et les états financiers. D'où, l'émission de l'hypothèse (H2) :

H2 : La production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires pertinentes contribuerait à la prise de décision des MTPPME béninoises.

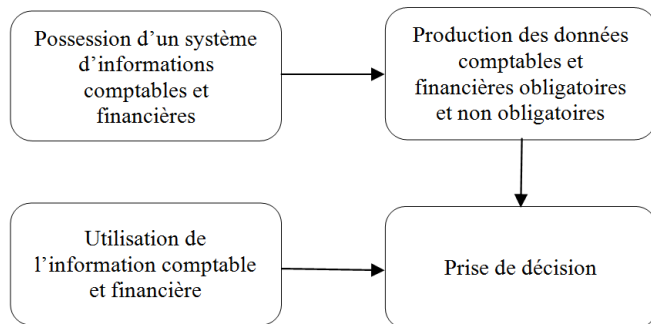
L'utilisation de l'information comptable et financière

Les informations comptables sont peu utilisées pour prendre des décisions et certaines données, bien que produites régulièrement, ne sont pas suffisamment prises en compte lors de la prise de décision mais pour certaines décisions financières à court terme, le poids de l'information comptable dans la prise de décision est assez important et peu d'importance est accordée à l'information comptable et financière dans les décisions stratégiques (Baidari, 2005). Au regard de ces résultats, Baidari (2005) ajoute que les entreprises de l'échantillon produisent des données comptables et financières non obligatoires pour la prise de décision depuis l'adoption du SYSCOHADA mais leur utilisation reste encore insuffisante. C'est donc l'utilisation effective des données comptables par les dirigeants qui permet de juger de la qualité

des informations (Chappelier, 1997). Ce qui permet de formuler l'hypothèse H3 :

H3 : L'utilisation de l'information comptable et financière dans les MTPPME béninoises influencerait la prise de décision.

Sur la base des hypothèses ci-dessus, le modèle conceptuel suivant est développé :



Source : Auteurs

Figure 1. Le modèle conceptuel de la recherche

CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET JUSTIFICATIONS

La réalisation de ce travail de recherche repose sur la méthode quantitative puisque les données comptables sont d'abord quantitatives et la fréquence de leur élaboration est capitale dans l'appréciation d'un effet sur la qualité de l'information comptable et la prise de décision. Cette recherche suit une démarche hypothético-déductive (Charrerie et Durieux, 2003). Pour ce faire, il a été indispensable de procéder à l'élaboration du questionnaire de recherche. Ainsi, la collecte des données auprès des micros, très petites, petites et moyennes entreprises (MTPPME) a été effective à partir d'un questionnaire élaboré et administré à 60 MTPPME tous secteurs confondus dont 18 sans réponses. Le questionnaire comprend quatre (04) parties. La première partie a trait aux informations d'ordre général. Ces informations prennent en compte l'identification et les branches d'activités de l'entreprise. La deuxième partie traite du système d'informations comptables et financières (SICF) à travers la nature des informations fournies par ce dernier, les sources d'informations du SICF et les voies d'accès à l'information comptable et financière. La troisième partie permet d'obtenir des informations liées à la production des données comptables et financières obligatoires (le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement ressources emplois, l'état annexé) et les données comptables et financières non obligatoires (les ratios, le besoin en fonds de roulement, la rotation des stocks, etc.). Cette partie tient compte également de la fréquence de production de ces données. La quatrième partie a recueilli des informations liées à l'utilisation de l'information comptable et financière dans la prise de décision. La plupart des questions sont fermées pour éviter que les répondants ne s'écartent pas trop de l'objectif de la recherche. Les réponses aux questions sont portées sur des échelles de type Likert à 5 points. Ces réponses permettent de mesurer les quatre (04) variables de la recherche. Les codes adoptés vont de 1 à 5 (« très d'accord » = 5, « d'accord » = 4, « relativement d'accord » = 3, « pas d'accord » = 2 et « pas du tout d'accord » = 1). Pour vérifier l'accessibilité du questionnaire et si son administration ne cause aucun problème de compréhension, il a été administré dans un premier temps à quatre (04) entreprises. Ce qui a permis de revoir et de reformuler certaines questions. Le questionnaire est élaboré en

s'inspirant des travaux de Bigou-Laré (2002) et de Baidari (2005) qui s'est appuyé de Chapellier (1997). Dans le cadre de cette recherche, la population est l'ensemble de toutes les MTPPME (Chauchat, 1985) du secteur privé ou public régulièrement enregistrées au Guichet Unique des Formalités des Entreprises (GUFÉ) et à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin (CCIB). Ces entreprises sont dans tous les secteurs d'activités et pour raison d'homogénéité, nous n'avons pas pris en compte les banques et les sociétés d'assurance et de réassurance. La mesure des variables constitue un préalable à la compréhension et à l'interprétation des résultats. Cette recherche est basée sur plusieurs dimensions évaluées par des items mesurés sur une échelle appropriée. La variable « système d'informations comptables et financières » est mesurée par 16 items. Adopté par Bigou-Laré, une échelle de notation de Likert à 5 points est utilisée pour mesurer la possession de système d'informations comptables et financières par les entreprises retenues dans l'échantillon de cette recherche. La variable « le SYSCOHADA révisé et les données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » est mesurée par 17 items. L'échelle de Likert à 5 points est utilisée pour la mesure de la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires par les entreprises retenues dans l'échantillon de la recherche. La variable « le SYSCOHADA révisé et l'utilisation de l'information comptable et financière » est mesurée par 15 items et l'échelle de Likert à 5 points est utilisée pour effectuer les mesures idoines.

L'importance de chaque item a été évaluée sur une échelle de type Likert à 5 points de 1 à 5. Le choix de cette échelle de Likert à 5 points repose sur les travaux de Bigou-Laré (2002) et de Baidari (2005). Après le déroulement des enquêtes, le logiciel SPSS (*Statistical Package for sociale Science*) dans sa version 21 a été utilisé pour le traitement des données recueillies. Les données relatives aux variables sont tout d'abord analysées grâce à l'alpha de Cronbach, ensuite grâce au test de comparaison de la moyenne sur échantillon unique puis enfin par une étude corrélacionnelle. En effet, l'alpha de Cronbach permet de mesurer la cohérence interne des items d'une variable. Ce coefficient indique dans quelle mesure il est possible d'additionner les scores des différents items pour obtenir un score global de l'échelle. Une fiabilité de plus de 0,80 est bonne, une fiabilité dans la plage de 0,70 est acceptable et une fiabilité de moins de 0,60 est considérée comme pauvre (Sekaran, 2003). Le test de comparaison de moyenne sur échantillon unique permet donc de voir si la moyenne d'une seule variable diffère d'une constante spécifique (Sogbossi, 2009). Ainsi, dans cette recherche, le score moyen attribué à chaque variable est comparé à la note 3 qui exprime le niveau moyen d'approbation des répondants ou le niveau de pratique moyen d'une de ces variables (possession d'un système d'informations comptables et financières, l'élaboration des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires, l'utilisation de l'information comptable et financière) et la prise de décision. Lorsque la moyenne est supérieure à 3, on peut conclure globalement que les entreprises ont un modèle de prise de décision selon le cas. Lorsqu'elle est inférieure à 3, on dit alors que les entreprises n'ont pas un modèle de prise de décision s'il s'agit de la variable expliquée. Le test est significatif lorsque la P-value observée est inférieure au seuil de 5% (Sogbossi, 2009). Par ailleurs, le test de Khi-deux de Pearson a été utilisé pour étudier ces possibilités de liens entre les variables indépendantes prises individuellement et la variable

dépendante. Il a été donc question d'effectuer un test d'indépendance pour vérifier la possibilité de liaison entre ces variables afin d'émettre une éventuelle hypothèse de lien entre la variable dépendante et chacune des variables indépendantes. Il y a dépendance lorsque la P-value est inférieure à 5%, sinon les deux variables sont dépendantes. Et d'après Evrard (2003) cité par Sogbossi (2009), en cas de dépendance, ce test ne permet pas de connaître la force de l'association. Le coefficient de corrélation de Pearson a été calculé pour analyser le sens et l'intensité de la dépendance. Ce coefficient est comparé à la valeur 0,5 pour indiquer, lorsqu'il est inférieur à cette valeur, une faible corrélation et une corrélation moyenne dans le cas contraire. En effet, le test d'indépendance entre le système d'informations comptables et financières (SICF) et la prise de décision (PD) est fait en comparant la valeur de P-value au seuil de 5% (seuil de significativité) et de ce fait, on pose les hypothèses suivantes :

- H_a : SICF et PD sont indépendants ;
- H_b : SICF et PD ne sont pas indépendants.

L'hypothèse H_a est rejetée si P-value est inférieure à 5%. Dans le cas contraire, on l'accepte. Ce qui veut dire que H_a est acceptée. Si les deux variables sont dépendantes (c'est-à-dire H_b acceptée), on calcule le coefficient de corrélation de Pearson pour mesurer l'intensité et le sens de la dépendance.

RÉSULTATS

Validation des données de l'enquête

Le questionnaire est administré à 60 MTPPME de tous les secteurs (excepté les banques et les sociétés d'assurance et de réassurance). A ce titre, 42 de ces MTPPME soit 76% ont répondu favorablement au questionnaire (Tableau 1). La plupart des répondants interviennent dans le commerce (59%) suivi des secteurs de l'industrie (17%) et du transport (5%). Il a été notifié au répondant qu'il lui était possible de mentionner plus d'un secteur d'activités.

Tableau 1. Répartition des entreprises par secteur d'activités

	Forme juridique		Secteur d'activités		
	Effectif	%	Effectif	%	
SNC	0	0	Commerce	27	59
SARL	21	50	Industrie	8	17
SA	13	31	BTP	4	9
Autres	8	19	Transport	5	11
			Services	2	4
Total	42	100	Total	46	100

*SNC : Société en nom collectif ; SARL : Société à responsabilité limitée ; SA : Société anonyme
Source : Les auteurs

La purification des données issues de l'enquête a été faite à l'aide du coefficient de l'alpha de

Cronbach. L'alpha de Cronbach de toutes les variables est supérieur au seuil de 0,8 ; ce qui permet de conclure qu'il y a donc une bonne cohérence interne des items de chacune de ces variables (Sekaran, 2003). Le score moyen de ces variables peut bien être utilisé pour l'analyse des résultats de la recherche. Les coefficients de l'alpha des variables « possession du système d'informations comptables et financières », « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » et « utilisation de l'information comptable et financière » sont chacun supérieur

au seuil de 0,6 (Tableau 2) ; alors la fiabilité est acceptable (Sekaran, 2003) et on peut utiliser le score moyen de ces variables pour l'analyse des résultats de cette recherche.

Tableau 2. Méthodes d'analyse des données

Statistique de fiabilité		
Variabes	Alpha de Cronbach	Nombre d'items
La possession du système d'information comptable	0,816	16
La production des données comptables obligatoires et non obligatoires	0,901	17
L'utilisation de l'information comptable	0,889	15
La prise de décision	0,807	14
Total		62

Source : Données sorties de SPSS

A la suite des résultats ci-dessus, une analyse corrélationnelle entre les variables indépendantes a été effectuée. Par conséquent, une corrélation ($r = 0,710$) s'observe entre « possession du système d'informations comptables et financières » et « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires ». Ce qui signifie que ces deux variables sont liées et confirment la structure du modèle de cette recherche. Entre les variables « possession du système d'informations comptables et financières » et « utilisation de l'information comptable et financière », le coefficient de corrélation ($r = 0,655$) est positif et inférieur à 0,70. Ce qui traduit que les variables « possession du système d'informations comptables et financières » et « utilisation de l'information comptable et financière » sont indépendantes. De même, les variables « production des données comptables obligatoires et non obligatoires » et « utilisation de l'information comptable et financière » ($r = 0,673$) sont indépendantes. Une indépendance entre ces variables prises deux à deux est constatée, sauf entre les variables « possession du système d'informations comptables et financières » et « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires ». La corrélation entre les différentes variables indépendantes, le sens et l'intensité de la relation qui existent entre elles sont répertoriés (Tableau 3).

Tableau 3. Analyse corrélationnelle entre les variables indépendantes

		PSCIF	PDCONO	UICF
PSCIF	Corrélation de Pearson	1	0,710**	0,655**
	Sig. (bilatérale)		0,000	0,000
	N	-12	42	42
PDCONO	Corrélation de Pearson	0,710**	1	0,673**
	Sig. (bilatérale)	0,000		0,000
	N	42	42	42
UICF	Corrélation de Pearson	0,655**	0,673**	1
	Sig. (bilatérale)	0,000	0,000	
	N	42	42	42

** La corrélation est significative au seuil de 0,01 (bilatéral) ; PSCIF : Possession du système d'informations comptables et financières ; PDCONO : Production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires ; UICF : Utilisation de l'information comptable et financière.
Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

Analyse par comparaison de la moyenne sur l'échantillon unique

La possession du système d'information comptable et la prise de décision: La plupart des items ont un score moyen supérieur à 3 (Tableau 4). Les items « Les types d'informations produits par le SICF de votre entreprise sont rétrospectives », « La source d'informations du SICF de votre entreprise est la comptabilité analytique », « Les sources d'informations du

Tableau 4. Score moyen et test de la moyenne des items de la variable « possession du système de l'information comptable et financière »

	N	Moy.	σ	Err.stand.	Test valeur = 3					
					T	df	Sig (bilatérale)	Différence moyenne	Intervalle de confiance à 95% de la différence	
									Inférieur	Supérieur
PSCIF 1	42	4,02	0,680	0,105	9,753	41	0,000	1,024	0,81	1,24
PSCIF 2	42	4,26	3,224	0,497	2,537	41	0,015	1,262	0,26	2,27
PSCIF 3	42	3,10	1,078	0,166	0,573	41	0,570	0,095	-0,24	0,43
PSCIF 4	42	3,29	1,019	0,157	1,817	41	0,077	0,286	-0,03	0,60
PSCIF 5	42	4,10	0,983	0,152	7,221	41	0,000	1,095	0,79	1,40
PSCIF 6	42	3,52	0,890	0,137	3,814	41	0,000	0,524	0,25	0,80
PSCIF 7	42	3,64	0,791	0,122	5,268	41	0,000	0,643	0,40	0,89
PSCIF 8	42	2,90	0,821	0,127	-0,752	41	0,456	-0,095	-0,35	0,16
PSCIF 9	42	3,95	0,764	0,118	8,083	41	0,000	0,952	0,71	1,19
PSCIF 10	42	2,88	1,400	0,216	-0,551	41	0,585	-0,119	-0,56	0,32
PSCIF 11	42	3,45	0,993	0,153	2,953	41	0,005	0,452	0,14	0,76
PSCIF 12	42	3,43	0,859	0,133	3,232	41	0,002	0,429	0,16	0,70
PSCIF 13	42	2,81	0,943	0,146	-1,309	41	0,198	-0,190	-0,48	0,10
PSCIF 14	42	3,12	0,942	0,145	0,819	41	0,418	0,119	-0,17	0,41
PSCIF 15	42	2,74	0,857	0,132	-1,980	41	0,054	-0,252	-0,53	0,01
PSCIF 16	42	3,62	0,795	0,123	5,047	41	0,000	0,619	0,37	0,87

N : Effectif ; Moy. : Moyenne ; σ : Ecart-type ; Err. Stand. : Erreur standard ; SICF : Système d'Information Comptable et Financière ; PSCIF 1 : Il existe un SICF dans votre entreprise ; PSCIF 2 : Ce système d'informations est interne ; PSCIF 3 : Ce système d'informations est externe ; PSCIF 4 : Ce système d'informations est interne et externe ; PSCIF 5 : Les types d'informations produits par le SICF de votre entreprise sont quantitatifs ; PSCIF 6 : Les types d'informations produits par le SICF de votre entreprise sont qualitatifs ; PSCIF 7 : Les types d'informations produits par le SICF de votre entreprise sont rétrospectifs ; PSCIF 8 : Les types d'informations produits par le SICF de votre entreprise sont prospectifs ; PSCIF 9 : La source d'informations du SICF de votre entreprise est la comptabilité générale ; PSCIF 10 : La source d'informations du SICF de votre entreprise est la comptabilité analytique ; PSCIF 11 : La source d'informations du SICF de votre entreprise est le système budgétaire ; PSCIF 12 : La source d'informations du SICF de votre entreprise est l'analyse financière ; PSCIF 13 : Les sources d'informations du SICF de votre entreprise sont le tableau de bord ; PSCIF 14 : Les voies d'accès à l'information comptable et financière dont dispose votre entreprise sont les centres de documentation de l'entreprise ; PSCIF 15 : Les voies d'accès à l'information comptable et financière dont dispose votre entreprise sont les revues économiques ; PSCIF 16 : Les voies d'accès à l'information comptable et financière dont dispose votre entreprise sont les bases de données.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

Tableau 5. Scores moyens et test de moyenne des items de la variable « prise de décision »

	n	Moy.	σ	Err.stand.	Test valeur = 3					
					T	df	Sig (bilatérale)	Différence moyenne	Intervalle de confiance à 95% de la différence	
									Inférieur	Supérieur
PD1	42	3,71	0,970	0,150	4,773	41	0,000	0,714	0,41	1,02
PD2	42	4,05	0,764	0,118	8,892	41	0,000	1,048	0,81	1,29
PD3	42	4,10	0,759	0,117	9,352	41	0,000	1,095	0,86	1,33
PD4	42	3,98	0,811	0,125	7,799	41	0,000	0,976	0,72	1,23
PD5	42	3,62	0,962	0,148	4,172	41	0,000	0,619	0,32	0,92
PD6	42	3,76	0,906	0,140	5,453	41	0,000	0,762	0,48	1,04
PD7	42	2,98	0,841	0,130	-0,184	41	0,855	-0,024	-0,29	0,24
PD8	42	2,79	0,925	0,143	-1,502	41	0,141	-0,214	-0,50	0,07
PD9	42	3,45	0,670	0,103	4,376	41	0,000	0,452	0,24	0,66
PD10	42	3,36	1,246	0,192	1,858	41	0,070	0,357	-0,03	0,75
PD11	42	3,14	1,117	0,172	0,829	41	0,412	0,143	-0,21	0,49
PD12	42	3,14	0,843	0,130	1,098	41	0,279	0,143	-0,12	0,41
PD13	42	2,26	0,912	0,141	-5,244	41	0,000	-0,738	-1,02	-0,45
PD14	42	3,40	0,885	0,137	2,964	41	0,005	0,405	0,13	0,68

N : Effectif ; Moy. : Moyenne ; σ : Ecart-type ; Err. Stand. : Erreur standard ; PD1 : Connaître dettes fournisseurs, créances clients ; PD2 : Connaître évolution trésorerie ; PD3 : Connaître performance ; PD4 : Fixer objectifs, mesures correctives ; PD5 : Prévoir prix, marges ; PD6 : Prévoir chiffre d'affaires, résultats ; PD7 : Gérer des emprunts en cours ; PD8 : Connaître banquiers ; PD9 : Choisir de maintien activité ; PD10 : Connaître concurrents ; PD11 : Choisir de moderniser production ; PD12 : Choisir un nouvel investissement ; PD13 : Gérer des placements financiers ; PD14 : Choisir un mode de financement

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

SICF de votre entreprise sont le tableau de bord », « Les voies d'accès à l'information comptable et financière dont dispose votre entreprise sont les revues économiques » ont un score moyen inférieur à 3 mais très proche de 3. En moyenne, le score de la variable est de 3,43. Ce chiffre indique l'installation en moyenne de système d'informations comptables et financières dans les MTPPME béninoises. Les résultats du tableau 4 peuvent être confirmés par le test de comparaison de la moyenne sur échantillon unique en ce qui concerne les items de cette variable par rapport à 3. En effet, les items dont le score moyen est supérieur à la note 3 sont significatifs au seuil de 5% et le signe positif montre que les MTPPME ont une pratique de ces items. Ainsi, les items « Les types d'informations produits par le SICF de votre entreprise sont prospectives », « La source d'informations du SICF de votre entreprise est la comptabilité analytique »,

« Les sources d'informations du SICF de votre entreprise sont le tableau de bord », « Les voies d'accès à l'information comptable dont dispose votre entreprise sont les revues économiques » ont un score inférieur à 3. Le signe négatif traduit le fait que les entreprises s'intéressent peu à l'utilisation de ces items. Ce résultat montre que les entreprises ayant participées à la recherche ont une pratique de ces éléments sauf les quatre (04) précédents. Nous pouvons conclure d'une manière générale qu'il y a dans les MTPPME un système d'informations comptables et financières. Aussi, le tableau 5 montre-t-il un score moyen supérieur à la note 3 pour tous les items sauf les items « Gérer les emprunts en cours » (2,98), « Connaître banquiers » (2,79) et « Gérer des placements financiers » (2,26). La moyenne des scores est de 3,18 et indique la constance de prise de décision des MTPPME supérieure à la moyenne 3. Par conséquent, la prise de décision

par les MTPPME est supérieure ou égale à la moyenne 3. Les items dont le score moyen est supérieur à la note 3 sont significatifs au seuil de 5% et le signe positif montre que les MTPPME ont une pratique de ces items. Les items « Gérer les emprunts en cours », « Connaître banquiers » et « Gérer des placements financiers » ont un score inférieur à 3. Le signe négatif traduit le fait que les MTPPME s'intéressent peu à l'utilisation de ces items. Il en résulte que le test est significatif au seuil de 5% pour tous les items de cette variable. De ce fait, la possession d'un système d'informations comptables et financières peut influencer la prise de décision dans les MTPPME. Ces résultats sont confirmés par les scores moyens et le test de la comparaison de la moyenne de la variable « prise de décision » (Tableau 5).

Pour confirmer différents liens, les tests de corrélation entre ces variables sont procédés. La P-value est 0,028 (Tableau 6) et inférieure à 5% alors l'hypothèse H_a est rejetée et H_b est donc acceptée. Ainsi, les variables « possession du système d'informations comptables et financières » et « prise de décision » sont liées. Ce résultat ne renseigne ni sur le sens, ni sur l'intensité de la dépendance.

Tableau 6. Test du Khi-deux entre « possession système d'informations comptables et financières » et « prise de décision »

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi-deux de Pearson	459,083 ^a	460	0,028
Rapport de vraisemblance	196,415	460	1,000
Association linéaire par linéaire	15,069	1	0,000
Nombre d'observations validées	42		

^a504 cellules (100.0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 0,02.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

Par ailleurs, le tableau 7 indique un coefficient de corrélation égal à 0,606. Ce coefficient étant positif et significatif au seuil de 1%, alors le système d'informations comptables et financières et la prise de décision sont liés et, plus les MTPPME possèdent un système d'informations comptables et financières, plus la prise de décision est fiable.

Mais cette colinéarité n'atteint pas le seuil de 70%. Ce qui montre que la possession de système d'informations comptables et financières ne traduit pas forcément la prise de décision. Les caractéristiques de ce système peuvent permettre d'élucider l'effet qu'il a sur la prise de décision.

Tableau 7. Matrice de corrélation des variables « possession système d'informations comptables et financières » et « prise de décision »

		PSCIF	PDCONO
PSCIF	Corrélation de Pearson	1	0,606**
	Sig. (bilatérale)		0,000
	N	42	42
PDCONO	Corrélation de Pearson	0,606**	1
	Sig. (bilatérale)	0,000	
	N	42	42

** La corrélation est significative au seuil de 0,01 (bilatéral) ; PSCIF : Possession du système d'informations comptables et financières ; PDCONO : Production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

La production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires et la prise de décision: Les items issus du tableau 8 ont un score moyen supérieur à la note 3 sauf celui de l'item « La production des données comptables et financières est journalière » (2,81), « la production des données comptables et financières est hebdomadaire » (2,67), « la production des données comptables et financières est trimestrielle » (2,90) et « la production des données comptables et financières est ponctuelle » (2,40). Il s'ensuit que les MTPPME produisent des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires supérieures à la moyenne car, la moyenne des scores moyens des items de cette variable donne 3,54. Ces résultats peuvent être confirmés par le test de comparaison de la moyenne sur échantillon unique sur les items de cette variable par rapport à la note 3. En effet, les items dont le score moyen est supérieur à la note 3 sont significatifs au seuil de 5% et le signe positif montre que les MTPPME ont une pratique de ces items.

Tableau 8. Score moyen et test de la moyenne des items de la variable « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires »

N	Moy.	σ	Err.stand.	Test valeur = 3				Intervalle de confiance à 95% de la différence		
				T	df	Sig (bilatérale)	Différence moyenne	Inférieur	Supérieur	
PDCONO1	42	4,48	0,634	0,098	15,091	41	0,000	1,476	1,28	1,67
PDCONO2	42	4,60	0,497	0,077	20,810	41	0,000	1,595	1,44	1,75
PDCONO3	42	4,05	1,147	0,177	5,921	41	0,000	1,048	0,69	1,40
PDCONO4	42	3,93	1,113	0,172	5,407	41	0,000	0,929	0,58	1,28
PDCONO5	42	3,24	0,932	0,144	1,655	41	0,105	0,238	-0,05	0,53
PDCONO6	42	3,40	0,885	0,137	2,964	41	0,005	0,405	0,13	0,68
PDCONO7	42	3,74	0,828	0,128	5,776	41	0,000	0,738	0,48	1,00
PDCONO8	42	3,74	1,014	0,156	4,719	41	0,000	0,738	0,42	1,05
PDCONO9	42	3,50	0,890	0,137	3,640	41	0,001	0,500	0,22	0,78
PDCONO10	42	3,48	0,917	0,141	3,365	41	0,002	0,476	0,19	0,76
PDCONO11	42	3,83	0,961	0,148	5,622	41	0,000	0,833	0,53	1,13
PDCONO12	42	2,81	1,042	0,161	-1,185	41	0,243	-0,190	-0,52	0,13
PDCONO13	42	2,67	1,028	0,159	-2,101	41	0,042	-0,333	-0,65	-0,01
PDCONO14	42	3,33	0,816	0,126	2,646	41	0,012	0,333	0,08	0,59
PDCONO15	42	2,90	0,906	0,140	-0,682	41	0,499	-0,095	-0,38	0,19
PDCONO16	42	4,10	0,821	0,127	8,648	41	0,000	1,095	0,84	1,35
PDCONO17	42	2,40	0,939	0,145	-4,110	41	0,000	-0,595	-0,89	-0,30

N : Effectif ; Moy. : Moyenne ; σ : Ecart-type ; Err. Stand. : Erreur standard ; PDCONO 1. Votre entreprise présente le bilan ; PDCONO 2. Votre entreprise présente le compte de résultat ; PDCONO 3. Votre entreprise présente le tableau des flux de trésorerie ; PDCONO 4. Votre entreprise présente les notes annexes ; PDCONO 5. Votre entreprise calcule le ratio de solvabilité ; PDCONO 6. Votre entreprise calcule le ratio d'autonomie financière ; PDCONO 7. Votre entreprise calcule le besoin en fonds de roulement ; PDCONO 8. Votre entreprise calcule la rotation des stocks ; PDCONO 9. Votre entreprise calcule la rotation clients ; PDCONO 10. Votre entreprise calcule la rotation fournisseurs ; PDCONO 11. Votre entreprise présente les budgets ; PDCONO 12. La production des données comptables et financières est journalière ; PDCONO 13. La production des données comptables et financières est hebdomadaire ; PDCONO 14. La production des données comptables et financières est mensuelle ; PDCONO 15. La production des données comptables et financières est trimestrielle ; PDCONO 16. La production des données comptables et financières est annuelle ; PDCONO 17. La production des données comptables et financières est ponctuelle.

L'élaboration des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires par les MTPPME semble être positivement liée à la prise de décision des MTPPME. Puisque, la P-valeur de 0,007 est inférieure à 5% (Tableau 9), alors l'hypothèse H_a est rejetée et l'hypothèse H_b est acceptée. Par conséquent, les deux variables « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » et « prise de décision » sont liées. Toutefois, ce résultat ne renseigne ni sur le sens, ni sur l'intensité de la liaison. Le coefficient de corrélation de Pearson calculé est nécessaire. A ce titre, les résultats indiquent que le coefficient de corrélation est égal à 0,723 et est positif puis significatif au seuil de 1% (Tableau 10). Ce qui notifie que les variables « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » et « prise de décision » sont dépendantes. Un événement traduisant que, plus les MTPPME produisent les données comptables et financières, plus elles contribuent à la prise de décision et de ce fait, confirment que la possession du système d'informations comptables et financières seule ne justifie pas son utilisation pour la prise de décision mais les caractéristiques de ce système (la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires) en sont utiles.

L'utilisation de l'information comptable et financière et la prise de décision: Tous les items ont un score moyen supérieur à la note 3 (Tableau 11), sauf les items « La fréquence des prises de décision est hebdomadaire » (2,76), « La fréquence des prises de décision est trimestrielle » (2,90), « La fréquence des prises de décision est ponctuelle » (2,64), « La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est hebdomadaire » (2,83), « La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est trimestrielle » (2,98) et « La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est ponctuelle » (2,71). Cela signifie que la majorité des MTPPME ont infirmé ces items. De plus, la moyenne des scores moyens donne une valeur de 3,46. Il en résulte que toutes les MTPPME sélectionnées ont une pratique d'utilisation de l'information comptable supérieure à la moyenne 3.

Tableau 9. Test du Khi-deux entre « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » et « prise de décision »

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi- deux de Pearson	559,708 ^a	480	0,007
Rapport de vraisemblance	204,053	480	1,000
Association linéaire par linéaire	21,428	1	0,000
Nombre d'observations validées	42		1

^a504 cellules (100,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 0,02.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

Tableau 10. Matrice de corrélation entre « données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » et « prise de décision »

		PDCONO	PD
PDCONO	Corrélation de Pearson	1	0,723**
	Sig. (bilatérale)		0,000
	N	42	42
PD	Corrélation de Pearson	0,723**	1
	Sig. (bilatérale)	0,000	
	N	42	42

**La corrélation est significative au seuil de 0,01 (bilatérale) ; PDCONO : Production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires ; PD : Prise de décision.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

D'ailleurs, ces résultats sont confirmés par le test de comparaison de la moyenne sur les items de cette variable par rapport à la note 3. En effet, les items dont le score moyen est supérieur à la note 3 sont significatifs au seuil de 5% et le signe positif montre que les MTPPME ont une pratique de ces items sauf celle des items ayant des moyennes inférieures à 3. De même, le test est significatif avec une P-valeur inférieure au seuil de 5% pour tous les items de cette variable. Alors, l'utilisation de l'information comptable et financière par les MTPPME serait positivement liée à la prise de décision par ces entreprises. La P-valeur de 0,017 est inférieure à 5% (Tableau 11) et révèle que les deux variables sont liées. Toutefois, ce résultat ne renseigne ni sur le sens, ni sur l'intensité de la liaison. Le coefficient de corrélation de Pearson calculé ci-dessous renseigne plus sur cette liaison.

Tableau 11. Score moyen et test de la moyenne des items de la variable « utilisation de l'information comptable et financière »

	N	Moy.	σ	Err. stand.	Test valeur = 3					
					T	df	Sig. (bilatérale)	Différence moyenne	Intervalle de confiance à 95% de la différence	
									Inférieur	Supérieur
UICF1	42	3,93	0,894	0,138	2,659	41	0,011	0,237	0,057	0,416
UICF2	42	3,95	0,764	0,118	6,730	41	0,000	0,929	0,65	1,21
UICF3	42	3,86	0,751	0,116	8,083	41	0,000	0,952	0,71	1,19
UICF4	42	2,76	0,906	0,140	7,394	41	0,000	0,857	0,62	1,09
UICF5	42	3,00	1,012	0,156	-1,704	41	0,096	-0,238	-0,52	0,04
UICF6	42	2,90	0,932	0,144	0,000	41	1,000	0,000	-0,32	0,32
UICF7	42	3,10	0,906	0,140	-0,662	41	0,512	-0,095	-0,32	0,20
UICF8	42	3,83	0,881	0,136	0,682	41	0,499	0,095	-0,39	0,38
UICF9	42	2,64	1,032	0,159	6,129	41	0,001	0,833	-0,19	1,11
UICF10	42	2,83	1,010	0,156	-2,243	41	0,000	-0,357	0,56	-0,04
UICF11	42	3,12	1,017	0,157	-1,069	41	0,030	-0,167	-0,68	0,15
UICF12	42	2,98	0,950	0,147	0,759	41	0,291	0,119	-0,48	0,44
UICF13	42	3,12	0,916	0,141	-0,162	41	0,452	-0,024	-0,20	0,27
UICF14	42	3,81	0,707	0,109	0,842	41	0,872	0,119	-0,32	0,59
UICF15	42	2,71	1,043	0,161	7,424	41	0,405	-0,095	-0,17	0,40
UICF16	42	2,85	1,008	0,159	-1,776	41	0,000	0,810	0,59	1,03

UICF1 : Le SYSCOHADA révisé et l'utilisation de l'information comptable dans la prise de décision ; UICF2 : Les décisions prises sont stratégiques ; UICF3 : Les décisions prises sont administratives ; UICF4 : Les décisions prises sont opérationnelles ; UICF5 : La fréquence des prises de décision est hebdomadaire ; UICF6 : La fréquence des prises de décision est mensuelle ; UICF7 : La fréquence des prises de décision est trimestrielle ; UICF8 : La fréquence des prises de décision est semestrielle ; UICF9 : La fréquence des prises de décision est annuelle ; UICF10 : La fréquence des prises de décision est ponctuelle ; UICF11 : La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est hebdomadaire ; UICF12 : La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est mensuelle ; UICF13 : La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est trimestrielle ; UICF14 : La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est semestrielle ; UICF15 : La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est annuelle ; UICF16 : La fréquence d'utilisation de l'information comptable et financière est ponctuelle.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

La lecture de ce tableau indique un coefficient de corrélation égal 0,586 (Tableau 13). Ce coefficient positif et significatif au seuil de 5% est inférieur à 0,70. Le lien entre l'information comptable et financière et la prise de décision est faible. Il en résulte que l'utilisation de l'information comptable et financière influe sur la prise de décision mais cette influence est encore faible dans les MTPPME.

Tableau 12. Test du Khi-deux entre « utilisation de l'information comptable et financière » et « prise de décision »

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
Khi- deux de Pearson	421,750 ^a	420	0,017
Rapport de vraisemblance	190,190	420	1,000
Association linéaire par linéaire	9,691	1	0,001
Nombre d'observations validé	42		

^a504 cellules (100.0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 0,02.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

Tableau 13. Matrice de corrélation entre « utilisation de l'information comptable et financière » et « prise de décision »

		UICF	PD
UICF	Corrélation de Pearson	1	0,586**
	Sig. (bilatérale)		0,001
	N	42	42
PD	Corrélation de Pearson	0,586**	1
	Sig. (bilatérale)	0,001	
	N	42	42

**La corrélation est significative au seuil de 0,01 (bilatérale). ; UICF : utilisation d'information comptable ;

PD : Prise de décision.

Source : Résultats de nos enquêtes sortis de SPSS

En somme, nous pouvons retenir que les trois variables et la variable explicative de notre recherche ont toutes un score moyen supérieur à la note 3 qui exprime la moyenne des réponses avec toutes une P-value inférieure au seuil de 5%. De plus, les trois variables « possession du système d'informations comptables et financières », « production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires » et « utilisation de l'information comptable et financière » sont chacune liées positivement à la prise de décision des MTPPME.

Synthèse des résultats

Les résultats obtenus suite à l'étude de la comparaison à la moyenne montrent que la possession d'un système d'informations comptables et financières dans les MTPPME influence la prise de décision. En effet, le score moyen de la variable indépendante est de 3,43 et celui de la variable dépendante 3,18. Cette relation de dépendance a été confirmée par le test de Khi-deux qui montre une P-value 0,0280 (2,8%), donc inférieur au seuil de 5%. Ces résultats sont confirmés par le coefficient de corrélation de Pearson entre ces deux variables positif et significatif de 0,606 au seuil de 1% (supérieur à la valeur cible de 0,5) avec une P-value de 0,000 (inférieur à 1%). Ce résultat montre que la possession d'un système d'informations comptables et financières favorise la prise de décision. Par conséquent, l'hypothèse H1 est confirmée. Les mêmes résultats ont indiqué que le score moyen de la variable production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires est de 3,54 et celui de la variable dépendante est de 3,46. Ces résultats révèlent qu'une production régulière des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires conduit par voie de conséquence à la prise de décision. Cette affirmation est

corroborée par le test de Khi-deux entre ces deux variables qui a conduit à une P-value de 0,007 (0,7%) inférieur à 5%. Ce résultat est renforcé par le coefficient de corrélation entre les deux variables qui est positif et significatif de 0,723 au seuil de 1% (supérieur à la valeur cible de 0,5) avec une P-value de 0,000 (inférieure à 1%). Ce qui montre que la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires de qualité contribue à la prise de décision. Il en résulte que l'hypothèse H2 est aussi confirmée. Par ailleurs, les scores moyens de ces variables « l'information comptable et financière » et « la prise de décision » ont donné 3,46 et le score de la variable dépendante 3,18. L'utilisation de l'information comptable et financière a donc un effet sur la prise de décision. Il s'ensuit que, l'hypothèse H3 est également confirmée.

DISCUSSION

Longtemps considérée comme le nœud central de tout management, la prise de décision demeure un élément important dans la vie d'une entreprise. La décision est la partie la moins visible de la politique de l'entreprise. C'est pourtant son moteur principal. Grâce à la décision, les idées, les sentiments, les ambitions des individus se transforment en actions (Saverio, 2004). Dans la littérature sur l'information comptable et financière et la prise de décision des entreprises, plusieurs auteurs ont mené des études allant dans le même sens mais dans divers contextes de recherche. Ainsi, Bigou-Laré (2002) a identifié la possession du système d'informations comptables et financières, l'utilisation de l'information comptable et financière pour le reporting et le SYSCOHADA comme cadre comptable pouvant améliorer les systèmes d'informations comptables et financières en vue de décisions stratégiques. Baidari (2005) s'est intéressé à l'utilisation des données comptables par les entreprises en utilisant comme facteur, la production des données comptables et financières non obligatoires. Se basant sur les travaux de ces deux auteurs, cette recherche s'est portée sur trois de ces facteurs à savoir : la possession de système d'informations comptables et financières, la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires et l'utilisation de l'information comptable et financière. Il résulte que ces trois facteurs affectent donc positivement la prise de décision des micros, très petites, petites et moyennes entreprises (MTPPME) béninoises. En effet, le lien positif et significatif identifié entre le système d'informations comptables et financières et la prise de décision rejoint bien les idées de Bigou-Laré (2002) qui a confirmé l'existence du système d'information comptable et financière dans les entreprises togolaises et leur opérationnalisation dans les prises de décision. Dans un autre contexte, Lavigne (2002) a également confirmé l'importance de la possession du système d'informations comptables et financières des PME et la performance financière. Mais, il faut reconnaître que seule la possession du système d'informations comptables et financières ne doit pas être une panacée. Le contenu de ces systèmes d'informations comptables et financières doit être minutieusement étudié afin de noter l'effet de ce contenu sur la prise de décision. D'où, la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires. Les données comptables et financières obligatoires sont les états financiers exigés par le SYSCOHADA révisé. La quasi-totalité des MTPPME produisent les états financiers. Comme le confirme également Baidari (2005) sur les entreprises sénégalaises qui produisent des données comptables et financières non

obligatoires. Par ailleurs, plusieurs auteurs se sont intéressés à l'utilisation de l'information comptable et financière et sont parvenus pour la plupart à des conclusions convergentes. Ainsi, Maria (2015) a montré à travers des interviews avec des dirigeants des grandes entreprises industrielles portugaises que l'information comptable et financière est utilisée à plus de 68% dans les processus de prise de décision. Cette information comptable et financière est beaucoup plus fournie par le système de contrôle de gestion à travers la comptabilité générale mais la pratique du tableau de bord n'est pas fréquente (Bigou-Laré, 2002). Par contre, Baidari (2005) a nuancé l'utilisation des données comptables et financières non obligatoires dans les prises de décision. Ainsi, la présentation des résultats issus de ses travaux montrent que certaines données, bien que produites régulièrement, ne sont pas suffisamment prises en compte lors de la prise de décision. Mais, pour certaines décisions comptables et financières à court terme, le poids de l'information comptable et financière dans la prise de décision est assez important. Par contre, il souligne que peu d'importance est accordée à l'information comptable et financière dans les décisions stratégiques. Au regard de ses résultats, il ajoute que les entreprises de l'échantillon produisent des données comptables et financières non obligatoires pour la prise de décision mais, leur utilisation reste encore insuffisante. Ce constat est confirmé par cette recherche.

CONCLUSION

Cette recherche consistait à évaluer la contribution du SYSCOHADA révisé à l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière dans la prise de décision des micros, très petites, petites et moyennes entreprises (MTPPME) béninoises. Pour atteindre cet objectif, il a été procédé dans un premier temps à la revue de littérature qui a permis d'inventorier les différents concepts et travaux antérieurs sous-jacents et d'aboutir à l'émission d'hypothèses puis d'adopter une démarche méthodologique quantitative conduisant à la confirmation ou non des hypothèses émises. Cependant, une étude empirique a été effectuée sur un échantillon de 60 MTPPME dont 18 sans réponses et le questionnaire conçu et adressé à ces entreprises a permis de recueillir des informations qui ont été traitées et analysées avec le logiciel SPSS 21. Ces analyses ont accouché de résultats qui ont amené à confirmer toutes les hypothèses émises. D'ailleurs, ces résultats montrent que toutes les MTPPME, suite à l'adoption du SYSCOHADA révisé, possèdent un système d'informations comptables et financières ; ensuite, les MTPPME béninoises produisent des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires, puis enfin, les informations comptables et financières issues des données sont utilisées dans une certaine mesure dans la prise de décisions des MTPPME. Entre autres, cette recherche revêt une double implication tant théorique que managériale. Sur le plan théorique, cette recherche a proposé un modèle présentant une convergence entre le système d'informations comptables et financières, la production des données comptables et financières obligatoires et non obligatoires et l'utilisation de l'information comptable et financière, qui concoure à la prise de décision. Sur le plan managérial, cette recherche consiste à apporter aux dirigeants d'entreprises béninoises l'importance de l'information comptable et financière dans la prise de décision. Un ensemble d'éléments de comptabilité tenant lieu d'informations comptables et financières est identifié et contribue à faciliter la tâche aux décideurs dans leur prise de

décision. Il a donc été montré l'importance de l'application du SYSCOHADA révisé qui est un instrument d'intégration et qui doit permettre aux dirigeants des MTPPME de prendre des décisions qu'elles soient opérationnelles ou stratégiques avec des informations comptables et financières fiables et de qualité. Aussi, les dirigeants doivent-ils mettre en place un système d'informations comptables et financières bien adapté au type d'entreprise et qui fournit des données comptables et financières pouvant faciliter une réelle visibilité de l'entreprise conduisant à des prises de décision subséquentes. Les limites de cette recherche sont essentiellement inhérentes à la taille et à la composition de l'échantillon. La plupart des entreprises composant l'échantillon sont commerciales. Aussi, cette recherche a-t-elle été réalisée dans la ville de Cotonou et les villes périphériques. Les résultats de cette recherche ne peuvent donc pas être généralisés à toutes les MTPPME béninoises. L'idéal aurait été que l'échantillon soit représentatif de toutes les MTPPME béninoises. Nous suggérons donc que d'autres études soient menées en tenant compte du secteur d'activités ou de la nature juridique de l'entreprise. Les enquêtes sont menées sur une période relativement courte et les répondants sont pour la plupart les comptables qui ne sont pas forcément liés à la prise de décision. On pourrait donc interroger directement les dirigeants d'entreprises ou les membres du conseil d'administration pour recueillir plus d'informations. La force de l'information comptable et financière, comme aide à la prise de décision dans les MTPPME, est liée aux qualités du dirigeant d'asseoir une culture de la sincérité dans la production et le partage de l'information au sein de son entreprise et avec la communauté. Ce n'est que dans ce cadre que l'utilisation de l'information comptable et financière sur le plan externe peut avoir une portée favorable pour les diverses parties. Les dirigeants de MTPPME se doivent donc de développer une culture nouvelle pour l'amélioration de la qualité dans la production d'informations comptables et financières.

RÉFÉRENCES

- Abbas S. L. et El Orf, 2010. Une synthèse des travaux sur les systèmes d'information comptables en France ; état des lieux et pistes de recherche. *Comptabilité, contrôle audit et*
- Abdou H. et Dupuy Y. 1992. Evolution des systèmes de production et système d'information comptable. Actes du 13 congrès de l'Association Française de Comptabilité.
- Akki Alouani, A. 2009. Crise financière : l'information comptable est-elle coupable ? *Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion Université Ferhat. Colloque.*
- Albouy M. 1993. La finance contre l'entreprise ? *Revue française de gestion, mars-avril-mai, pp. 29-38.*
- Bac-Charry B. 1998. Normalisation comptable et inertie face au changement dans les PME. *Revue française de gestion, novembre-décembre, pp. 129-138.*
- Baidari B. 2005. Les entreprises sénégalaises utilisent-elles les données comptables qu'elles produisent ? » *Revue Africaine de gestion www.vv.rag.sn, n°2 Mai 2005.*
- Beau, C. 2011. La latitude du responsable comptable dans le processus de décision comptable. *Comptabilité et connaissances, France, pp 1-28.*
- Belaïd Z. et Bergeron H. 2006. Pratiques de calcul des coûts, utilisation de l'information et performance dans les PME manufacturières. *Comptabilité, contrôle audit et institution (s), pp 1-23.*

- Beldi A. Cheffi W. et Wacheux, F. 2006. L'utilisation de l'information comptable par les managers. Proposition d'une grille d'analyse fondée sur la théorie de la structuration. *Comptabilité, contrôle Audit et institution (s)* pp 1-32.
- Ben Ayed-Kouba A. et Ater H. 2009. L'impact des mécanismes internes de gouvernement de l'entreprise sur la qualité de l'information comptable » Université Paris 1. Panthéon Sorbonne. Laboratoire PRISM 17 Rue de la Sorbonne Paris Cedex 05.
- Bigou-Lare N. 2001. Le SYSCOA et la pertinence de l'information comptable : une analyse de la pratique dans les entreprises togolaises. Actes du 22. Congrès de l'Association Française de Comptabilité, Metz, pp 1-20.
- Malo J-L et Mathe JC. 1998. L'essentiel du contrôle de gestion, Editions d'Organisations.
- Ndjanyou L. 2008. Portée du système comptable OHADA1 sur la production et la diffusion de l'information financière des entreprises de petite dimension. *Revue africaine de l'Intégration*. Vol. 2, N°2, juillet 2008, pp1-26.
- Perez M. Chalayer, Rouchon S. et Teyssier C. 2005. Une approche socio politique et psycho cognitive des outils de gestion comptable et financière. *Association française de comptabilité*, pp 1-23.
- Rasmussen J. 1983. Skill, Rules, and knowledge; Signals, and Symbols and other distinctions in human performance models P 257- 266
- Slimane S. 2008. L'impact de l'adoption des normes comptables internationales sur la qualité de l'information pour la prise de décisions et le contrôle : Le système comptable financier algérien comme modèle. Centre Universitaire de Relizane, pp 1-10.
- Wade El B. 2006. La consolidation des comptes dans le SYSCOA, une difficile gestation. *Revue Africaine de gestion*, pp 1-22.
